LE LABYRINTHE DES COMMERÇANTS

RÈGLEMENT DU JEU — Organisé par J'achète à Tourcoing

Article 1 – Organisateur

L'association **J'achète à Tourcoing (JAAT)** organise un jeu gratuit intitulé **« Le Labyrinthe des commerçants »**, destiné aux clients des commerces adhérents de l'association.

Article 2 – Durée du jeu

Le jeu se déroule **du 1er décembre au 20 décembre inclus**, dans les commerces adhérents **J'achète à Tourcoing** participant à l'opération.

Article 3 – Principe du jeu

À partir d'un **morceau de photographie représentant la façade d'un commerce**, le participant doit retrouver le **nom du commerce, son quartier et son activité / sa fonction**, puis reporter ces informations sur le bulletin de jeu disponible dans les commerces participants.

Article 4 – Validation du parcours

Pour chaque commerce identifié, le participant doit se rendre dans l'enseigne concernée afin de faire **valider sa réponse par le cachet du commerçant**. Chaque enseigne trouvée doit obligatoirement apposer son cachet sur le bulletin.

Article 5 – Participation

Une fois le bulletin entièrement complété, le participant doit le déposer dans **l'urne prévue à cet effet chez un commerçant participant**.
Le bulletin doit être entièrement complété pour participer au jeu : nom et prénom, numéro de téléphone, adresse e-mail, réponses demandées et cachets des commerces.
Tout bulletin incomplet, notamment sans nom, numéro de téléphone ou adresse e-mail, sera éliminé du jeu.

Article 6 – Tirage au sort

Un **tirage au sort sera effectué le 24 décembre** parmi les bulletins valides et entièrement complétés. Les noms des **trois gagnants** seront communiqués à l'issue du tirage au sort.

Article 7 – Les lots

1er gagnant	**200 €** en chèques-cadeaux J'achète à Tourcoing
2e gagnant	**150 €** en chèques-cadeaux J'achète à Tourcoing
3e gagnant	**100 €** en chèques-cadeaux J'achète à Tourcoing

Les chèques-cadeaux sont utilisables auprès des commerces partenaires selon les conditions d'utilisation en vigueur.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout bulletin ne respectant pas les conditions de participation pourra être écarté du tirage au sort.

Article 9 – Informations des gagnants

Les gagnants seront contactés grâce aux coordonnées renseignées sur leur bulletin. Le participant doit vérifier l'exactitude de son **nom, numéro de téléphone et adresse e-mail**.

À VOUS DE JOUER !
Partez à la découverte des commerces tourquennois, retrouvez les façades, faites valider votre parcours et tentez de gagner jusqu'à **200 €** en chèques-cadeaux !

Du 1er au 20 décembre — Chez les adhérents J'achète à Tourcoing